

Service Européen d'Action Extérieure

[http://eeas.europa.eu/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/index_fr.htm)

## ***Mise en œuvre de la Politique européenne de voisinage en 2014***

### ***Appel à contributions***

En mars 2014, la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Commission européenne ont publié une série de rapports de suivi, sur la mise en œuvre de la Politique européenne de voisinage (PEV) en 2013 ([http://eeas.europa.eu/enp/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/enp/index_fr.htm)). En établissant ces rapports, le Service européen d'action extérieure (SEAE) et les services de la Commission ont fait usage des contributions reçues de la société civile dans leurs différents domaines d'expertise.

Le SEAE et la Commission commencent maintenant la préparation de la prochaine série de rapports de suivi des développements intervenus en 2014 et qui seront publiés au printemps 2015. Ces rapports concerneront tous les pays partenaires de la PEV avec lesquels un **Plan d'Action** de la PEV ou un **Agenda d'Association** avec l'UE est convenu (à savoir, actuellement: Arménie, Azerbaïdjan, Egypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Moldavie, Maroc, Palestine<sup>1</sup>, Tunisie et Ukraine).

**L'objectif** de cet exercice est d'établir un rapport sur les progrès réalisés par les partenaires de la PEV dans **la mise en œuvre en 2014 des engagements de réformes agréés**. Il ne s'agit pas de rapports généraux sur les réalités politiques et économiques du pays. Le champ d'application des rapports est limité à la mise en œuvre des Plans d'Action ou Agendas d'Association. Les rapports précédents peuvent être consultés à l'adresse suivante: [http://eeas.europa.eu/enp/documents/progress-reports/index\\_en.htm](http://eeas.europa.eu/enp/documents/progress-reports/index_en.htm).

Afin d'assurer une transparence et une objectivité maximale des rapports, le SEAE et les services de la Commission souhaitent consulter un éventail de sources d'information le plus large possible. Dans cette perspective, toute partie intéressée, y compris les organisations non gouvernementales et d'autres organisations actives dans les domaines couverts par les Plans d'Action ou Agendas d'Association de la PEV, **est invitée à transmettre toute information, rapport ou évaluation**, conformément à ce qui suit :

---

<sup>1</sup> Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.

- indiquer clairement, dans l'intitulé du message, le pays concerné;
- être concis;
- toujours indiquer la source des données (veuillez toutefois noter **qu'aucune source ne sera citée** dans les rapports de suivi finaux).

Veuillez envoyer vos contributions avant le **15 octobre 2014** à l'adresse suivante:

[ENP-2015-PROGRESS-REPORTS@eeas.europa.eu](mailto:ENP-2015-PROGRESS-REPORTS@eeas.europa.eu).

Les rapports de suivi sont de nature synthétique et donc, toutes les informations reçues ne peuvent faire partie du rapport final. Les rapports ne font pas non plus référence aux cas individuels, que ceux-ci soient indicatifs, des développements positifs ou négatifs.

Néanmoins, toutes les contributions sont toujours appréciées pour l'aperçu général.